



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 FEVRIER 2025

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur BRIMOU (visio), Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET,

Madame BLUTEAU,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER,

Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,

Absent

Monsieur ARNOULD,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente

REVALORISATION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

(G/09)

Le Directeur Général informe le Conseil d'Administration que, par courrier reçu le 30 janvier 2025, le Conseil Départemental d'Indre et Loire a adressé pour l'exercice 2025 sa demande de contribution annuelle au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Il rappelle que le montant de la contribution est fixé à 3 € par logement géré, depuis 2013.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Conseil Départemental d'Indre et Loire souhaiterait revaloriser ce montant à hauteur de 4 €, ce montant étant celui observé, en moyenne, auprès des autres FSL.

Il est à noter qu'en 2023, le FSL a octroyé 828 aides incluant les garanties (442 sans les garanties) en faveur des locataires du parc de Tours Métropole Habitat, pour un montant total de 1.079.119 € (144 363,21 € sans les garanties). La contribution financière atteignait quant à elle 42.576 €.

...



Après délibération, le Conseil d'Administration accepte cette revalorisation et décide, à la majorité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à régler cette contribution s'élevant à 4 € par logement géré, ce qui porte la participation de TOURS METROPOLE HABITAT à 56.284 € pour 2025.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07/02/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**